



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL





** Les indicateurs sont issus de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou de l'Administration fédérale des finances (AFF) pour les indicateurs relatifs aux dépenses publiques. Les indicateurs signalés par la mention Cidd font partie du réseau national « Cercle Indicateurs du développement durable » supervisé par l'OFS. Ce réseau exploite un système regroupant une trentaine d'indicateurs destinés à mesurer le développement durable. Le réseau « Cercle Indicateurs » est constitué des offices fédéraux de la statistique, du développement territorial, de l'environnement et de dix-neuf cantons et dix-neuf villes*

Pour les indicateursCidd « Cercle Indicateurs du développement durable » : AG, AR, BE, BL, FR, GE, GL, LU, NE, SG, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH. Pour les autres indicateurs, ensemble des cantons.

PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION	08
MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION	10
AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE	14
OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS	16
ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES	18
PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ	20
DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE	22
AMÉLIORER LA MOBILITÉ	24
GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES	26
ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	28

Surmonter la crise et préparer l'avenir

Accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable

Continuer à développer le potentiel du Valais

A l'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'Etat a revu et actualisé son programme gouvernemental. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population : un canton qui sait surmonter la crise, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel. Cette vision stratégique commune, partagée par l'ensemble du collège, sert de base à l'action gouvernementale. Elle se décline sous la forme d'objectifs à atteindre à moyen et long terme ainsi que de mesures et de projets précis à mettre en place pour y parvenir. Elle guide ainsi l'Etat et l'administration vers un même but, en contenant les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets. Le Grand Conseil aura par ailleurs l'occasion de se prononcer sur la réalisation des principaux projets et mesures qui découlent du programme gouvernemental lors de l'examen des mandats de prestations politiques (budgets annuels) et des modifications législatives qui lui sont soumises pour approbation.

SURMONTER LA CRISE ET PRÉPARER L'AVENIR

La législature a débuté dans le contexte incertain de la pandémie de COVID-19, qui sévit depuis de nombreux mois en Suisse et dans le monde. L'issue de cette crise sanitaire reste difficile à planifier, alors que ses répercussions sur le plan économique et social sont de plus en plus importantes. Ses conséquences se font ressentir dans tous les domaines d'action étatique. Le Conseil d'Etat en tient compte dans son programme gouvernemental. Il entend également préparer le canton à rebondir en tirant des leçons de cette situation inédite pour renforcer la capacité d'adaptation et d'innovation de l'action publique.

ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En adoptant l'Agenda 2030 cantonal en 2018, le Conseil d'Etat souhaitait déjà faire du Valais un exemple en matière de développement durable : un canton équitable et solidaire, dynamique et attractif pour les entreprises et les visiteurs, offrant un environnement sain à sa population et à ses hôtes. La mise en œuvre de cette stratégie se poursuit. L'urgence climatique pousse aujourd'hui le Conseil d'Etat à faire du développement durable un objectif central, directement visible dans son programme gouvernemental, alors que ses mesures étaient jusqu'ici réparties dans différents chapitres. Il s'agit d'accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable par l'adoption prochaine d'un plan climat cantonal. Cette ambition est d'autant plus légitime lorsque l'on sait à quel point le canton est concerné par le changement climatique et son impact sur le risque de dangers naturels. Elle constitue également une opportunité à ne pas manquer pour un canton qui a les moyens de jouer les premiers rôles en matière d'énergies renouvelables.

CONTINUER À DÉVELOPPER LE POTENTIEL DU VALAIS

De nombreux objectifs définis dans le précédent programme gouvernemental dépassaient volontairement le cadre d'une législature, afin de construire l'avenir du Valais à moyen et long terme. Ils demeurent donc plus que jamais d'actualité, moyennant une mise à jour des mesures et projets correspondants. Il s'agit de préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population, de miser sur la qualité de la formation,

d'améliorer la compétitivité de l'économie valaisanne, d'optimiser la capacité d'action des institutions, d'anticiper les changements démographiques, de prévenir les risques et d'assurer la sécurité, de développer harmonieusement le territoire, d'améliorer la mobilité et enfin de garantir l'équilibre des finances cantonales.

Avec son programme gouvernemental, ses dix objectifs et ses septante-cinq mesures prioritaires, le Conseil d'Etat entend permettre au canton du Valais de déployer pleinement son potentiel pour relever les nombreux défis qui l'attendent dans les meilleures conditions possibles.

Roberto Schmidt, vice-président

Frédéric Favre, président du Conseil d'Etat

Christophe Darbellay

Mathias Reynard

Franz Ruppen



LES OBJECTIFS DU

ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

- La valorisation des compétences des seniors
- Des actions ciblées en faveur des familles
- Le développement des soins et du soutien à domicile
- Un nombre de places suffisant en EMS

PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

- Un renforcement de l'intégration et du sentiment d'appartenance
- Un développement du bilinguisme et des échanges entre les régions
- Des prestations de santé de qualité, une médecine de proximité et en réseau
- Des conditions dignes pour les personnes en situation de handicap

MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

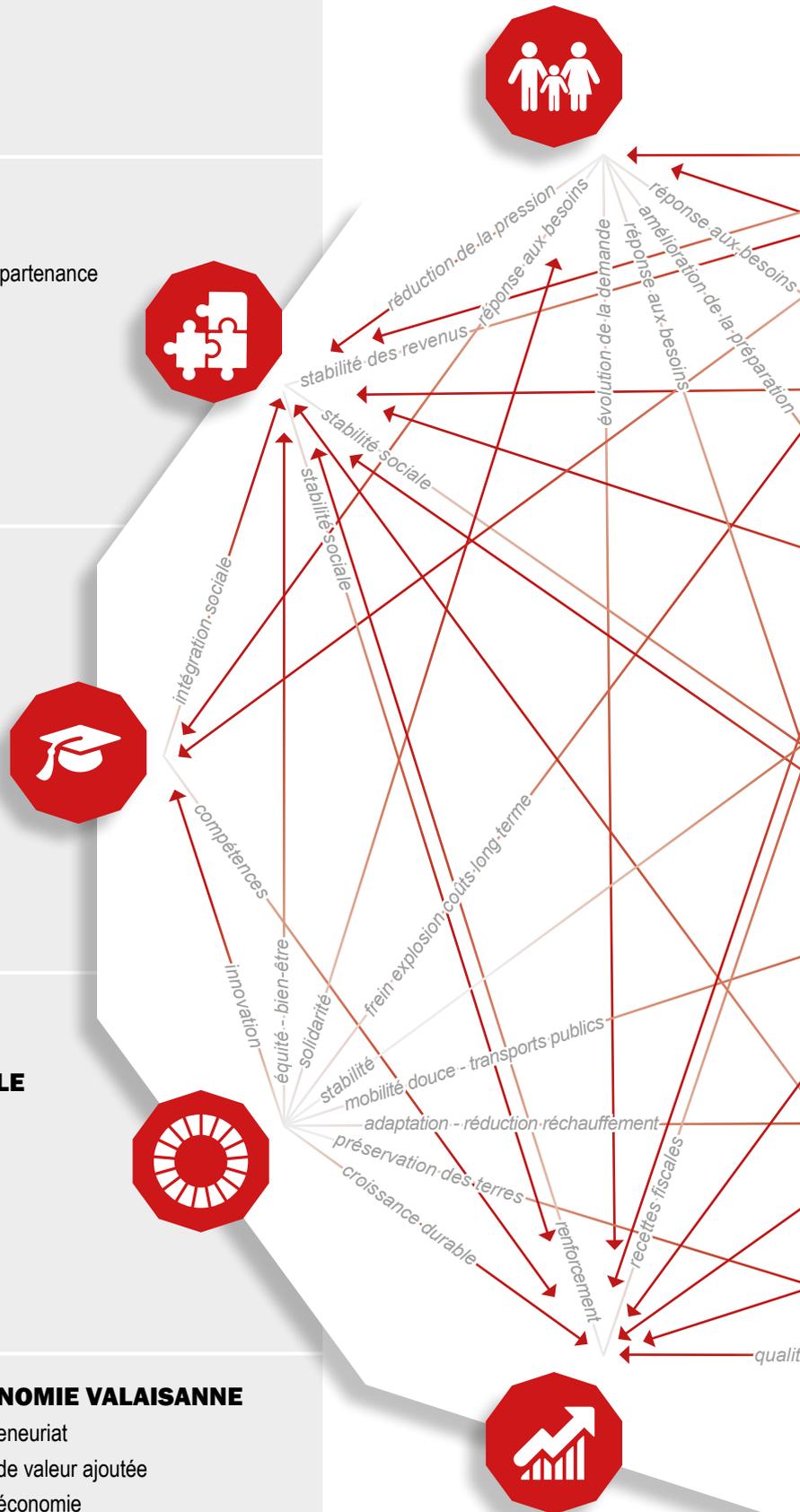
- Une école parmi les plus performantes de Suisse et d'Europe
- Un accent fort sur les mathématiques, les langues et l'informatique
- Une égalité des chances pour tous les élèves
- La formation professionnelle, et tout au long de la vie, au cœur du système de formation
- Le développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation
- Une consolidation des synergies entre la formation et l'économie

ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La mise en œuvre du plan climat
- La mobilisation des parties prenantes
- L'exemplarité
- La cohérence des politiques publiques

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

- Une promotion de la culture d'innovation et d'entrepreneuriat
- Une promotion économique priorisée sur la création de valeur ajoutée
- Le renforcement des interactions entre recherche et économie
- L'amélioration des conditions-cadres : fiscalité – allègements administratifs
- Un tourisme « 4 saisons », le leadership énergétique et la digitalisation
- La valorisation des grands événements sportifs et culturels



GOUVERNEMENT



GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES

- Un équilibre financier à long terme
- Le financement des investissements nécessaires au développement du canton
- Une fiscalité favorable à la croissance économique
- Des recettes fédérales consolidées

OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS

- Une révision totale de la Constitution pour répondre aux défis du 21^e siècle
- Un soutien actif aux fusions de communes
- Une administration plus efficace, accessible et transparente
- Des statistiques répondant aux besoins
- Une gouvernance optimisée pour mieux servir la population, les institutions et les entreprises

AMÉLIORER LA MOBILITÉ

- Un développement du trafic régional en phase avec celui de la population
- L'intégration dans les réseaux ferroviaires et aériens nationaux et internationaux
- L'extension des infrastructures de mobilité douce
- Un réseau routier achevé et entretenu
- L'anticipation des nouvelles technologies
- L'optimisation du transfert rail-route

PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ

- Des risques identifiés et analysés, des mesures préventives adoptées
- La priorité aux risques majeurs : tremblements de terre – inondations
- L'anticipation des conséquences des changements climatiques

DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE

- Un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable
- La 3^e correction du Rhône, une priorité du développement territorial
- Une mise en œuvre de la LAT en utilisant sa marge de manœuvre

PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

CONTEXTE

La structure, la composition ainsi que la répartition territoriale (plaine-montagne, Haut/Bas-Valais) de la population valaisanne changent. Les mutations économiques et sociales favorisent l'émergence d'une pluralité de modes de vie et de valeurs. Elles exercent une pression sur l'égalité des chances et de la distribution des revenus, génèrent des peurs, réduisent les solidarités et peuvent mettre à rude épreuve la cohésion sociale et la cohésion cantonale.

En Valais, le revenu par habitant et l'indice de statut social¹ sont nettement à la traîne et l'inégalité de la répartition des revenus élevée en comparaison nationale. Le revenu librement disponible des ménages valaisans est toutefois supérieur à la moyenne.

La charge du logement (part du loyer sur le budget total) pèse de plus en plus sur les ménages les plus pauvres, en particulier les ménages monoparentaux.

VISION

Le canton du Valais préserve la cohésion entre ses régions (plaine-montagne, Haut/Bas-Valais), entre les générations et entre les différentes composantes culturelles et sociales de sa population.

Il favorise l'intégration et le sentiment d'appartenance à la société valaisanne par des actions globales, notamment en encourageant la pluralité culturelle et linguistique, en renforçant le bilinguisme et les échanges entre les deux régions linguistiques et en promouvant le sport et la culture comme valeurs porteuses d'intégration et de développement durable du canton.

Le canton garantit la qualité des prestations de santé en favorisant la médecine de proximité en collaboration avec les communes et en adaptant et développant les infrastructures hospitalières conformément à l'évolution des technologies et des modes de prise en charge.

Les collaborations entre établissements et l'image des établissements sanitaires valaisans sont renforcées. Les personnes en situation de handicap bénéficient de conditions dignes et favorisant leur autonomie.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des personnes migrantes appelées à séjourner durablement en Suisse par l'application de l'Agenda intégration suisse (AIS)
- Réalisation d'une étude sur la situation du logement des ménages avec faibles revenus (en termes d'accessibilité, de coûts et de qualité du logement) dans le but d'élaborer une politique d'aide au logement
- Consolidation et développement du partenariat social et du droit collectif par l'édiction de conventions collectives de travail (CCT) et de contrats-types de travail (CTT), en particulier dans les branches exposées à des risques
- Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal par la mise en œuvre de la loi sur le sport



- Application de la convention de l'ONU et mise en application de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LDIPH) afin de respecter le droit à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Lancement d'un projet pilote afin de déterminer les besoins en matière d'urgences sociales (SAMU social)
- Création des conditions-cadres afin de rendre accessibles les cours de langue jusqu'au niveau B1 pour les personnes migrantes en particulier avec charge familiale
- Revalorisation des conditions de travail du personnel des soins dans les hôpitaux et mise en place d'une convention collective de travail (CCT) pour le personnel des EMS et CMS
- Représentation équilibrée femmes-hommes dans les postes à responsabilités de l'administration et des organisations soutenues par le canton, promotion de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et renforcement de la lutte contre les discriminations
- Réalisation de la première étape du projet architectural du pôle muséal
- Plan de relance pour la culture et accès facilité du public à l'offre par la mise en place d'un « Pass culturel » cantonal

INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
1.8	%	Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidante permanente ^{Cidd}	1.5	2.9
2'129.8	Années / 100'000 habitants/es	Années de vie potentielles perdues ^{Cidd}	2'823.9	1'967.1
15.1	%	Pourcentage de contribuables ayant un revenu imposable situé entre le revenu imposable minimum et 30'000 CHF par année ^{Cidd}	15.3	12.3
15	CHF/m ² × mois	Loyer moyen par m ² de surface nette de logement et par mois (moyenne des valeurs médianes trimestrielles) ^{Cidd}	15	17.4
205	CHF	Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant (population résidante permanente au 31 décembre) ^{Cidd}	193	180.8
19	‰	Naturalisations ^{Cidd}	20	17.7
0.14	‰	Part des dépenses pour des actions d'entraide en Suisse et à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des charges du canton ^{Cidd}	0.13	0.20
30.2	%	Part des dépenses totales du canton allouées à la santé et à la sécurité sociale	29.9	34

¹ Mesure du statut social de la population, calculée à partir de six indicateurs (Office fédéral de la statistique)

MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

CONTEXTE

La formation constitue un facteur-clé et un socle pour le développement et l'épanouissement individuel, l'intégration, la cohésion cantonale, la situation sociale et économique de la population ainsi que la compétitivité économique du canton.

En Valais, les résultats scolaires sont très bons en comparaison nationale, mais le nombre de personnes sans formation post-obligatoire reste cependant élevé.

L'hétérogénéité croissante de la population, le phénomène d'urbanisation, l'évolution des modes de vie et des modèles familiaux, les exigences croissantes de l'économie par rapport au niveau de qualification de la main-d'œuvre et les attentes nouvelles et nombreuses en termes de prévention de la santé ou promotion du développement durable imposent de nouveaux défis au secteur de la formation.

Le système de formation est en adéquation avec les besoins et les défis sociétaux majeurs que sont la transition écologique, la santé et la révolution numérique. Le besoin de se former tout au long de la vie est au centre de la politique de la formation au service de la population valaisanne.

Les institutions de formation et de recherche valaisannes ont atteint un degré de maturité dans leur développement qui favorise le renforcement des réseaux et les rend attractives pour les étudiants, les chercheurs et les entreprises.

VISION

Le canton du Valais mise sur la qualité de sa formation et dispose d'un des systèmes scolaires et de formation les plus performants de Suisse et d'Europe. Il favorise l'épanouissement individuel, l'intégration socio-économique et la prise en compte des besoins éducatifs particuliers grâce notamment à un corps enseignant compétent et motivé. Une école de qualité met également en place des mesures pour les élèves les plus fragiles. Elle constitue un facteur décisif pour lutter contre la pauvreté.

L'égalité des chances est garantie. Le canton fait en sorte que chaque jeune, quelle que soit son origine, puisse bénéficier d'une formation post-obligatoire.

La place de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie au cœur du système de formation est consolidée.

Le Valais poursuit son développement dans le domaine des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation.

Des nouvelles offres de formation et des programmes de recherche sont proposés en lien avec le potentiel de développement économique à haute valeur ajoutée pour le canton ainsi que pour la politique cantonale déclinée autour des défis sociétaux majeurs de la transition écologique et énergétique, de la santé et de la révolution numérique. Basés sur des écosystèmes « Innovation, Recherche et Formation » et le développement de « clusters » (chaînes de valeur ajoutée), le Campus Energypolis, le pôle Santé et le Swiss Digital Center poursuivent leurs développements.

Les collaborations entre institutions de formation et de recherche ainsi que leurs synergies avec l'économie (publique et privée) valaisanne sont renforcées. Elles permettent notamment de développer/consolider l'attractivité et la compétitivité économique du canton et de combattre la pénurie de travailleurs qualifiés dans des domaines spécifiques.



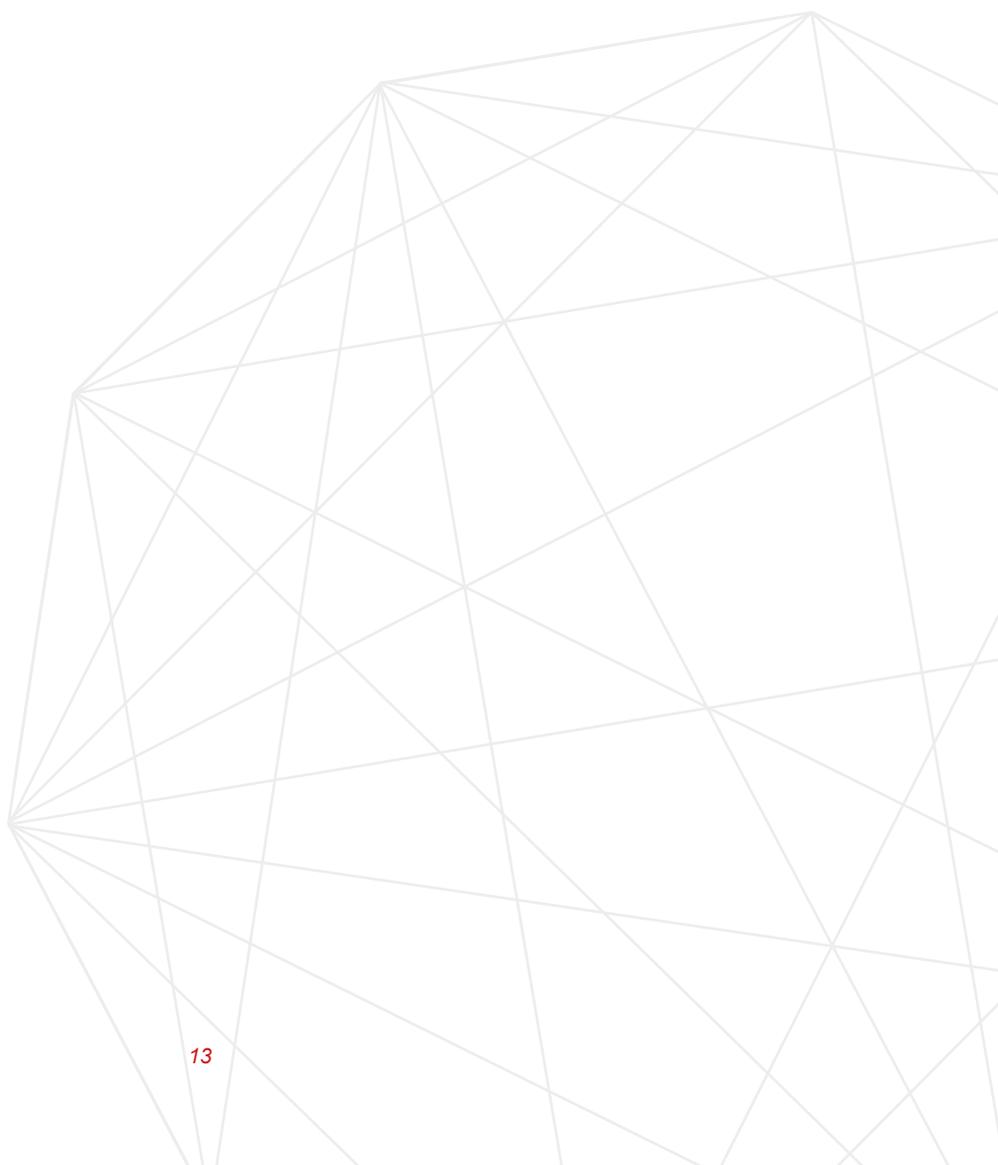
L'école valaisanne mise sur le bilinguisme (français/allemand) et l'apprentissage de l'anglais. La digitalisation accélérée de la société et de l'économie est prise en compte dans les cursus de formation, y compris la formation tout au long de la vie. L'implantation et la reconnaissance d'écoles internationales privées comme atout pour l'attractivité du Valais sont encouragées.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Réalisation d'un plan d'actions pour assurer la qualité de l'école valaisanne, en particulier dans les premiers degrés : introduction du Lehrplan 21 et renforcement des objectifs nationaux « plus » du Plan d'études romand – renforcement des fondamentaux (mathématiques, langues et informatique) – doublement du nombre d'élèves participant à un échange linguistique
- Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et les formations professionnelles et gymnasiales afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire
- Mise en œuvre d'un programme de promotion renforcé et ciblé des métiers indispensables à l'économie valaisanne et menacés par une pénurie de personnel : santé – industrie – artisanat – tourisme
- Réalisation d'infrastructures dignes du 21e siècle pour la formation : construction et/ou rénovation de certains bâtiments du secondaire II général et professionnel
- Promotion des formations de l'enseignement afin de garantir l'adéquation avec les besoins en termes de quantité et de qualité – Accompagnement de la Haute école pédagogique suite à son accréditation
- Poursuite du développement du Campus Energypolis et mise en place d'un parc de l'innovation, antenne régionale du parc de l'innovation de l'EPFL (SIP West)
- Soutien au développement du Swiss Digital Center (SDC), écosystème de compétences et d'innovation ayant comme but de répondre aux défis de la transformation digitale
- Accompagnement d'Unidistance vers l'accréditation en tant qu'Université en 2027
- Digitalisation de l'école
- Analyse d'opportunité : transfert des bénéficiaires de l'aide sociale en formation vers le dispositif de bourses et prêts d'études

INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
78	%	Part des jeunes âgés de 18 ans suivant une formation du degré secondaire II dans la population résidante permanente du même âge (taux de scolarisation des jeunes de 18 ans) ^{Cidd}	78	76.3
31	%	Proportion de la population résidante permanente âgée de 25 à 64 ans au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (diplômes de hautes écoles et diplômes sanctionnant une formation professionnelle supérieure) ^{Cidd}	25	37.4
21	%	Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire ^{Cidd}	12	27.2
1.2	%	Part des jeunes n'entrant ni dans une formation transitoire ou semestre de motivation ni au degré secondaire II certifiant après la scolarité obligatoire		2.2
23.6	%	Part des dépenses totales du canton allouées à la formation	24.4	27.3



AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

CONTEXTE

Le coût de la vie et le niveau des salaires en Suisse figurent parmi les plus élevés au monde. Il existe cependant des différences significatives entre cantons. L'économie valaisanne se place au dernier rang du classement national en terme d'attractivité économique. Pour faire face à la concurrence nationale et internationale, elle doit améliorer sa compétitivité et orienter sa production vers des secteurs à haute valeur ajoutée et dans lesquels elle dispose d'avantages concurrentiels à savoir notamment : la chimie, les énergies renouvelables, les produits agricoles typiques, le tourisme haut de gamme ou de niche et les technologies de l'information et de la communication.

Dans sa lutte pour attirer et retenir des entreprises et des emplois à haute valeur ajoutée, le canton doit prêter une attention particulière à l'amélioration et à la valorisation de ses facteurs de localisation qui sont parmi les plus défavorables au niveau national. La digitalisation de l'économie fera l'objet d'une attention particulière, afin d'en saisir le plus grand nombre d'opportunités.

VISION

Le Valais poursuit son développement de canton prospère, ouvert, dynamique, diversifié et attractif qui exploite au mieux les potentiels de la digitalisation de l'économie. Il retient ses cerveaux par la qualité et la diversité des emplois qui y sont créés.

Au moyen de sa politique de développement économique, le canton du Valais renforce une promotion économique ciblée, priorisant la création de valeur ajoutée et misant sur les potentiels traditionnels du canton.

Le Valais devient le leader national de l'énergie renouvelable. Son tourisme accélère sa mue digitale et renforce ses activités durant les quatre saisons. La valeur ajoutée des produits de l'agriculture augmente. L'offre de santé privée devient un facteur de développement économique.

Le canton du Valais favorise une culture d'innovation et d'entrepreneuriat. Il développe les interactions entre l'économie et les hautes écoles.

Le canton du Valais soutient le développement de « clusters » (chaînes de valeur ajoutée) sur le modèle du Campus Energypolis et l'implantation du parc suisse de l'innovation (SIP West).

Le canton promeut la mise en place de conditions-cadres favorables pour les start-up, en particulier dans les domaines émergents. Il consolide les mesures fiscales favorables aux entreprises à fort potentiel de développement.

Il encourage les complémentarités au sein et entre les domaines d'activité afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits.

Il renforce la lutte contre les concurrences déloyales, facilite les démarches administratives pour les entreprises, flexibilise les réglementations et optimise les infrastructures de mobilité et de communication.

Il fait de la culture et du sport des facteurs de développement économique et touristique et soutient la réalisation de grands événements sportifs et culturels.



MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Définition et mise en œuvre d'une stratégie pour un tourisme « 4 saisons »
- Loi sur la politique économique cantonale
- Défense des spécificités valaisannes dans l'élaboration de la Politique agricole 2022 et renforcement de la recherche agronomique en Valais
- Loi sur l'énergie
- Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité – allègement des contraintes administratives – digitalisation de l'administration – flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins
- Transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton
- Mise en œuvre du plan d'actions produits phytosanitaires pour la viticulture et l'arboriculture
- Promotion des produits valaisans dans les manifestations et institutions étatiques ou soutenues par l'Etat
- Réalisation d'un outil digital d'identification et de contrôle des travailleurs du secteur de la construction (badge personnel) en collaboration avec les partenaires sociaux
- Renforcement des synergies entre culture et économie, notamment par le projet Valais Film Location visant à promouvoir le Valais comme lieu de tournage

INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
21	%	Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire ^{Cidd}	12	27.2
19	%	Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches à productivité du travail élevée dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ^{Cidd}	19	25.9
54'475	CHF	Produit intérieur brut (PIB) cantonal à prix courants par habitant/e ^{Cidd}	52'836	76'395
2.7	%	Taux de chômage cantonal (selon la statistique du SECO), moyenne annuelle ^{Cidd}	3.2	2.2
2.3	%	Part des dépenses totales du canton allouées à la promotion des secteurs du tourisme, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et de l'énergie	2	0.9

OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS

CONTEXTE

La société valaisanne fait face à des changements profonds : diversité culturelle, linguistique, ethnique croissante – vieillissement – individualisation – évolution des formes de la famille – montée en puissance des régions urbaines. Les progrès technologiques ainsi que leur adoption s'accroissent dans tous les domaines, transformant continuellement les structures économiques et sociales. La globalisation exerce une pression sur l'économie et la population.

Ces changements imposent de nouveaux défis, mais constituent également des opportunités. Les institutions cantonales doivent être adaptées pour faire face à ces enjeux, pour conserver leur capacité d'action et leur crédibilité.

VISION

Le canton du Valais se dote d'une Constitution qui réponde aux défis du 21^e siècle.

Il encourage et soutient activement les fusions de communes afin de viser une réduction de leur nombre.

Les prestations de l'administration sont améliorées et leur accessibilité facilitée grâce à la réalisation, en partenariat avec les communes, de la stratégie de mise en œuvre de l'administration numérique. L'Etat met à disposition des collectivités publiques, des milieux scientifiques, des milieux économiques, des partenaires sociaux, des divers groupes d'intérêts et des médias les informations statistiques répondant à leurs besoins.

L'Etat simplifie les processus administratifs et la réglementation, accroît la transparence de ses actions pour mieux servir la population, les institutions et les entreprises et s'adapte au nouvel environnement-cadre de la statistique publique suisse, notamment en matière de protection des données des citoyens et des entreprises.

Il renforce ses processus de gouvernance. Il précise la définition des politiques publiques et la planification des besoins structurels de l'Etat.

Il développe et adapte les stratégies cantonales intégrant des visions transversales et complémentaires.

L'Etat du Valais se positionne comme un employeur attractif et responsable.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Encouragement et soutien aux fusions de communes afin de viser à terme une réduction d'un tiers de leur nombre, notamment par la mise à disposition de l'étude de l'IDHEAP se voulant un outil d'aide à la réflexion pour les communes en matière de fusion
- Amélioration de l'accessibilité aux prestations de l'administration pour la population, les collectivités publiques et les entreprises en généralisant l'administration en ligne, en concentrant les services décentralisés sous un seul toit et en répartissant ces services dans des lieux facilement accessibles au moyen des transports publics
- Adaptation du Service de la circulation et de la navigation (site de Sion) pour répondre mieux au parc automobile valaisan futur



- Simplification des processus administratifs, déploiement de la cyberadministration et maintien d'un haut niveau de sécurité de l'administration contre les cyberattaques dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie informatique 2015-2025 »
- Simplification et optimisation des instruments et des processus de gouvernance de l'Etat et de son administration, notamment dans le cadre de la révision du système de gestion par mandats de prestations et de l'allègement des formalités administratives
- « Agenda 2030 » des relations et de la répartition des tâches canton – communes
- Elaboration d'une stratégie pour la mise en place de l'administration numérique et d'un projet de loi
- Implémentation de la gestion du cycle de vie des identités numériques et des accès y-relatifs (IAM)
- Digitalisation et facilitation des procédures de demandes d'autorisation de construire (eConstruction)
- Elaboration de la première loi cantonale sur la statistique

INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
50	%	Taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national au cours des quatre dernières années ^{Cidd}	49.5	46.3
122	Nombre	Nombre de communes en Valais	141	2163
73.8	%	Part des dépenses du canton dans le total des dépenses des communes et du canton	67.5	72.7
10	Nombre	Nombre de prestations en ligne proposées par l'Etat du Valais (Source : Canton du Valais)		

ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

CONTEXTE

La démographie et sa composition (pyramide des âges) ont un impact déterminant sur les besoins en infrastructures publiques, sur les coûts de la santé et en matière de formation, sur l'occupation du territoire, sur la croissance économique, sur les solidarités intergénérationnelles ou encore sur les recettes fiscales.

Le Valais compte 345'525 résidents permanents. Selon les projections démographiques, le taux de croissance de la population valaisanne d'ici 2025 restera supérieur à la moyenne nationale, sauf dans certaines régions du Haut-Valais où il sera négatif. Ces projections mettent cependant en évidence une forte accentuation du vieillissement, en particulier un doublement de la population âgée de plus de 80 ans dans les dix prochaines années. D'ici 2025, la population âgée de moins de 20 ans augmentera de 9% et celle âgée de plus de 65 ans de 34%. Le nombre de personnes à la retraite pour 100 personnes en âge de travailler progressera de 39% d'ici 2025.

VISION

Le canton du Valais met en place les conditions permettant à chaque génération de s'épanouir.

Pour le bien-être des enfants et des parents, le Valais soutient les familles dans leur diversité et leur évolution, favorisant l'autonomie et l'égalité.

Il anticipe le vieillissement de la population en adoptant des mesures en vue de valoriser les compétences des séniors.

Il tient compte des besoins en matière de formation d'une population jeune en croissance et des besoins en matière de santé-social ainsi que de prise en charge d'une population fortement vieillissante par la mise à disposition d'une offre suffisante en soins de longue durée dans les établissements médico-sociaux (EMS), de structures intermédiaires ainsi que de soins et de soutien à domicile. Il valorise le travail des proches aidants.

Par des actions ciblées en faveur des familles, en matière de développement territorial et de promotion économique, le canton favorise les solidarités et les rapprochements intergénérationnels de manière à atténuer les effets du vieillissement de la population dans certaines régions.

Dans le but de lutter contre la pauvreté, il soutient les familles de condition modeste.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Définition et mise en œuvre de la nouvelle planification en matière de soins de longue durée prévoyant notamment la poursuite du développement du soutien et des soins à domicile
- Maintien d'une fiscalité favorable aux familles
- Mise en place, en collaboration avec les communes, d'une politique des séniors visant à renforcer la participation des personnes âgées dans la société et à améliorer la solidarité intergénérationnelle
- Renforcement du soutien des proches aidants par le biais d'offres de relève accessibles géographiquement et financièrement



- Renforcement de la politique familiale en particulier pour les ménages de condition modeste
- Analyse d'opportunité : harmonisation sur l'ensemble du canton des tarifs de l'accueil extrafamilial calculés en fonction du revenu des parents

INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
345'525	Nombre	Population résidante permanente	317'022	8'606'033
19.4	%	Part de la population résidante permanente 0-19 ans dans la population résidante permanente	20.9	19.9
60.5	%	Part de la population résidante permanente 20-64 ans dans la population résidante permanente	61.7	61.3
20.1	%	Part de la population résidante permanente >64 ans dans la population résidante permanente	17.4	18.8
5.2	%	Part de la population résidante permanente >80 ans dans la population résidante permanente	4.4	5.3
11.8	%	Part des dépenses totales du canton allouées aux hôpitaux, homes médicalisés et soins ambulatoires	11.5	12.7

PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ

CONTEXTE

De par la modernisation de nos modes de vie, les risques techniques, plus particulièrement ceux liés aux technologies de l'information et à l'approvisionnement électrique, exposent notre société à une vulnérabilité élevée. L'analyse cantonale des risques montre que le canton du Valais, de par sa topographie, reste très exposé aux risques naturels tels que les tremblements de terre et les instabilités de terrain. Les changements climatiques ont également un impact croissant sur notre environnement et sur la probabilité d'occurrence d'autres risques naturels tels que les vagues de chaleur et les incendies de forêts. Les épidémies et pandémies figurent parmi les principaux risques d'origine sociétale en termes de fréquence et de dommages potentiels.

VISION

Le canton du Valais est un canton sûr. Il maintient un haut niveau de sécurité des personnes et des biens.

Il renforce les démarches d'identification, d'analyse, de surveillance et de prévention des risques d'origines naturelle, sociale et technique en collaboration avec la Confédération. Il protège la population et réduit au mieux les risques et conséquences des dangers identifiés et des accidents majeurs.

Le canton prend en compte et anticipe les conséquences des changements climatiques sur le territoire et la population.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Renforcement de la collaboration entre la Police cantonale et les polices communales de manière à répondre de manière efficace et efficiente à l'évolution des risques et aux nouvelles exigences en matière de formation des policiers
- Achèvement de l'identification de l'ensemble des risques d'origine naturelle et de leur portée en vue du développement des outils de prévision, d'observation et de surveillance des dangers
- Création d'une nouvelle centrale d'engagement regroupant sous un même toit tous les partenaires : police – pompiers – sanitaire – urgences internationales
- Poursuite de la mise en œuvre du concept de préparation et d'intervention en cas de tremblement de terre (COCPITT)
- Gestion intégrée et coordonnée de lutte contre les dangers naturels, en particulier les crues et poursuite de la réalisation de la 3e correction du Rhône en assurant la transversalité avec les différents domaines et sujets concernés



INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
11	Nombre	Nombre d'infractions pour violence grave enregistrées par la police pour 100'000 habitants (homicides – lésions corporelles graves – mutilation d'organes génitaux féminins – brigandage – prise d'otage – viol) ^{Cidd}	14	15.2
2	Nombre	Nombre d'accidents de la circulation routière avec victimes (morts et blessés) pour 1000 habitants (population résidente permanente au 31 décembre) et par année ^{Cidd}	2	2
6.6	%	Part des dépenses totales du canton allouées à l'ordre et à la sécurité publique	7.5	8.3

DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE

CONTEXTE

La question du développement territorial constitue un enjeu majeur pour le futur du canton. Entre 1985 et 2009, la surface d'habitat et d'infrastructure a augmenté de plus d'un tiers en Valais. Les évolutions démographiques, des modes de vie et du climat, les exigences fédérales et les besoins économiques et sociaux ont un impact direct sur l'aménagement du territoire et la coordination régionale en matière d'aménagement du territoire. Les objectifs quantitatifs doivent être accompagnés d'objectifs qualitatifs, tant pour les espaces bâtis que non-bâtis. Cette ambition se traduit par le développement d'une politique cantonale du paysage, afin de mieux prendre en compte le contexte paysager ainsi que les valeurs naturelles et culturelles des paysages valaisans dans les activités qui modifient l'utilisation du sol et l'occupation du territoire.

VISION

Le canton du Valais dispose d'un développement territorial harmonieux. Il améliore le cadre de vie de sa population et gère ses ressources naturelles de manière équilibrée.

Il poursuit la mise en œuvre du concept cantonal de développement territorial responsable en vue d'un développement territorial global, durable, cohérent et équitable.

Il met en œuvre la loi sur l'aménagement du territoire en utilisant sa marge de manœuvre afin de faire valoir ses besoins et ses spécificités ainsi que celles des communes.

La plaine est sécurisée contre les risques d'inondations.

La 3e correction du Rhône constitue une priorité du développement territorial à travers le canton. Les opportunités et les synergies qu'offre ce projet majeur sont valorisées.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Introduction et informatisation du registre foncier fédéral et réalisation des travaux de mensuration officielle (projet Registre foncier 2020)
- Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en œuvre de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et révision de la loi sur les constructions (principaux domaines concernés : dimensionnement des zones à bâtir, définition des options communales et intercommunales de développement territorial)
- Valorisation des opportunités qu'offre la 3e correction du Rhône en ce qui concerne le développement de la plaine et exploitation des synergies entre les principaux domaines suivants : sécurité – mobilité – environnement – économie – énergie – agriculture – tourisme – sport
- Adaptation et adoption de la Fiche A.5 « Zone des mayens, des hameaux et de maintien de l'habitat rural » du Plan directeur cantonal, sur la base de la future Conception Paysage cantonale



INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
585.1	m ² / habitant/e	Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements, en m ² par habitant (population résidante moyenne) ^{Cldd}	602.8	396.6
6	%	Superficie des espaces naturels de valeur (Réserves naturelles – Surfaces agricoles remplissant les critères de l'Ordonnance sur la qualité écologique – Réserves forestières) ^{Cldd}	2	8.9

AMÉLIORER LA MOBILITÉ

CONTEXTE

Les infrastructures et notamment les moyens de mobilité et de transport jouent un rôle majeur pour le développement économique et social du canton, pour son attrait et son intégration aux autres régions.

Elles constituent les bases nécessaires aux activités étatiques et économiques.

La croissance démographique, les mutations sociales, l'évolution économique, les évolutions technologiques, la globalisation et les changements climatiques vont continuer à peser fortement sur les infrastructures de mobilité et de transport et sur les finances publiques. Le trafic de voyageurs devrait augmenter d'environ un quart d'ici 25 ans et le transport de marchandises de plus d'un tiers.

VISION

Le canton du Valais dispose d'un réseau de mobilité efficace, adapté aux besoins des habitants et aux exigences de déplacement du futur.

Il s'engage afin que le trafic régional puisse se développer conformément à l'évolution de la population et de ses besoins.

Il améliore la mobilité multimodale de la population et le transport des marchandises sur l'ensemble de son territoire ainsi que l'intégration du Valais dans le réseau ferroviaire national et international ainsi que dans le réseau aérien (aéroport de Sion).

Mobilité et aménagement du territoire sont planifiés de façon concertée.

Une amélioration qualitative et quantitative de la mobilité est réalisée en respectant des critères d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Dans cette perspective, les infrastructures de mobilité douce sont adaptées au profit des résidents et des touristes, les infrastructures routières sont entretenues correctement et achevées, l'évolution des modes de propulsion et de conduite des véhicules est anticipée et le transfert rail-route optimisé.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Définition d'une politique aéronautique dans le cadre du Concept cantonal de mobilité 2040 et adoption de la stratégie de gouvernance et de développement de l'aéroport de Sion
- Promotion de l'utilisation de véhicules électriques dans les transports publics et privés
- Optimisation du concept cantonal de mobilité 2040 avec pour axes principaux l'adaptation et l'entretien du réseau de routes existantes, l'achèvement de la construction de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais et le développement de l'offre de transports publics



- Poursuite des démarches en vue de l'aménagement complet du tunnel du Lötschberg
- Analyses d'opportunité :
 - Restauration ou réalisation de liaisons ferroviaires (Sud Léman, Tunnel multifonctionnel du Grimsel)
 - Terminal combiné rail-route de Monthey
 - Transport sous vide à haute vitesse (Projet EuroTube)
 - Liaisons par câble ou funiculaires entre la plaine et la montagne
 - Connexion de Monthey à la ligne du Simplon à l'horizon 2045

INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
214	mètres	Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche (moyenne pour le canton) ^{Clld}	259	229.5
13.4	%	Pendulaires utilisant le transport public comme principal moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail	12.5	30.6
19.8	%	Proportion de la population – à partir de 15 ans et vivant dans des ménages privés – s'estimant exposée, sur son lieu de domicile, à des nuisances sonores dues au trafic de voitures, de trains ou d'avions (mesure 2019) ^{Clld}	31.6	23.6
108'209	CHF	Dépenses pour les routes cantonales par km	90'206	155'273
1.6	%	Part des dépenses totales du canton allouées aux transports publics	1.7	2.8

GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES

CONTEXTE

En Valais, les dépenses publiques par habitant (canton et communes) sont dans la moyenne nationale. Toutefois, ces dépenses augmenteront au cours des prochaines années notamment en raison de l'évolution démographique (croissance de la population et allongement de l'espérance de vie) et de ses conséquences sur les coûts de la santé (notamment pour les soins de longue durée), sur les engagements de l'Etat en tant qu'employeur (prévoyance professionnelle) et sur les dépenses en matière de formation. A ces défis, s'ajoutent, dans un plus court terme, les conséquences financières directes et indirectes de la pandémie de COVID-19. La capacité d'action du canton doit cependant être préservée à long terme, malgré un revenu imposable par contribuable très faible, une exploitation du potentiel fiscal élevée, un indice de ressources parmi les plus faibles de Suisse, une forte dépendance par rapport à la péréquation fédérale et une faible solvabilité à long terme.

VISION

Le canton du Valais continue à disposer de finances saines. Sa politique financière lui assure le financement de ses investissements et des gros projets d'infrastructures nécessaires à son développement harmonieux. L'équilibre financier à long terme permet d'effacer l'endettement net à terme.

La stratégie financière cantonale est orientée de manière à stimuler la croissance économique et à augmenter les recettes.

Les relations financières avec la Confédération doivent être assurées et optimisées.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Poursuite de la simplification des procédures administratives et de l'optimisation des structures
- Evaluation régulière de la pertinence, de la nécessité et de l'utilité des dépenses et des subventions
- Maintien du niveau des recettes liées à des décisions fédérales en cours de réexamen (péréquation financière, imposition des personnes morales, redevances hydrauliques) et financement complet des tâches déléguées par la Confédération
- Prise en compte et gestion des conséquences sur les finances cantonales de la pandémie de COVID-19, des dérèglements climatiques et des atteintes à l'environnement
- Financement des coûts induits des investissements réalisés par le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (FIGI)
- Adaptation des recettes afin de garantir le financement des prestations publiques dans le respect de l'exigence constitutionnelle de l'équilibre financier



INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
79	%	Taux d'endettement net (dette nette I / revenus fiscaux annuels) ^{Cidd}	-6	41.9
115.7	Indice	Indice de l'exploitation du potentiel fiscal (rapport entre les recettes fiscales d'un canton et le potentiel de ses ressources) ^{Cidd}	120.2	96.5
64.7	Indice	Potentiel de ressources (indice péréquation intercantonale)*	64.3	100
11'500	CHF	Dépenses du canton par habitant	9'000	11'600

* Somme des revenus et des fortunes imposables des personnes physiques et des gains imposables des personnes morales, Département fédéral des finances, 2021 (Indicateur péréquation financière fédérale)

ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

Canton de montagne, le Valais est particulièrement touché par le réchauffement climatique, ce qui entraîne une augmentation des risques naturels (recul des glaciers, inondations, glissements de terrain, laves torrentielles, etc.). Ses émissions de gaz à effet de serre se situent dans la moyenne nationale et nécessitent comme ailleurs d'être réduites de façon importante.

Avec une inégalité dans la répartition des revenus supérieure à la moyenne nationale, des disparités entre les régions (Haut/Centre/Bas-Valais, plaine/montagne) et des besoins différents selon l'âge et le degré d'intégration de la population, une certaine pression s'exerce sur la cohésion sociale.

En comparaison intercantonale, le Valais est à la traîne en terme d'attractivité économique. La part des emplois dans des branches innovatrices ou dans des branches à productivité du travail élevée se situe en dessous de la moyenne nationale.

VISION

Le canton du Valais accélère la mise en œuvre des principes du développement durable.

Il offre un environnement sain à sa population et à ses hôtes et se montre particulièrement attentif à son rôle de réserve pour la biodiversité alpine.

Il vise la neutralité carbone et s'adapte à l'évolution du climat. Cœur énergétique de la Suisse, il se rapproche petit à petit d'un approvisionnement 100% renouvelable et indigène.

Le Valais durable, c'est aussi un Valais équitable et solidaire, une terre d'accueil où chacun trouve sa place, qui lutte contre les inégalités à tous les niveaux et qui favorise l'équilibre entre les générations.

Le Valais durable est également dynamique et attractif pour les entreprises et les visiteurs.

Il encourage l'excellence de la recherche, l'innovation et la qualité de la formation.

Il mise sur une économie au service des habitants, qui offre des emplois et des perspectives de vie à la population locale dans toutes les régions.

L'Etat du Valais et son administration assument leur devoir d'exemplarité et se comportent de façon modèle en matière de développement durable.

MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Elaboration d'une loi sur le climat
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan climat cantonal comprenant des mesures de réduction des gaz à effets de serre en vue d'atteindre la neutralité carbone le plus rapidement possible et des mesures d'adaptation au réchauffement climatique



- Amélioration des processus décisionnels et de la cohérence des politiques sectorielles en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 du canton du Valais
- Promotion d'une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale
- Mobilisation des entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens en faveur de pratiques durables
- Renforcement de la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière
- Réalisation d'actions concrètes, rapides et innovantes dans les différentes thématiques de l'Agenda 2030 du canton du Valais via des appels à projets de développement durable au sein de l'administration cantonale
- Poursuite des assainissements des sites pollués et contaminés
- Développement de compétences pluridisciplinaires liant la santé et l'environnement notamment en matière de gestion des micropolluants, des pesticides et des espèces animales exotiques émergentes
- Réduction des déchets et des émissions dans l'environnement
- Réalisation progressive de la stratégie énergétique cantonale

INDICATEURS STATISTIQUES*

Dernier relevé			-10 ans	Ø CH
295	Nombre	Nombre d'espèces de plantes vasculaires moyen par kilomètre carré, standardisé à 500 mètres (Diversité des espèces végétales) ^{Cidd}	285	252.2
371	kg / habitant	Déchets urbains ^{Cidd}	527	293.2
43.6	%	Taux de collecte séparée ^{Cidd}	35	36.7
198	m3 / habitant	Ecoulement des eaux via les STEP ^{Cidd}	252	155.8
9.3	mg/l	Teneur en nitrates des eaux souterraines ^{Cidd}	5.6	14.8
2	Indice (1 Bon à 6 Mauvais)	Indice de Pollution de l'air à long terme (IPL) ^{Cidd}	3	2
32	%	Part de la somme des investissements (publics et privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics dans le total des dépenses pour la construction (publiques ou privées) ^{Cidd}	32	40.8
16.2	tonnes / an	Emissions totales directes et indirectes de CO ₂ eq (équivalent CO ₂) par habitant*	n.d.	
0.19	%	Part des dépenses totales allouées à la protection des espèces et du paysage	0.14	0.27

* « Bilan des émissions de gaz à effet de serre du canton du Valais », sofiés – Quantis, avril 2021, sur mandat du Conseil d'Etat



**www.vs.ch/
programme-gouvernemental**





Edition et conception graphique
Etat du Valais, Conseil d'Etat
par la Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé
sur www.vs.ch/programme-gouvernemental

Sion, février 2022